

Conseil supérieur de la Normalisation

***AVIS
SUR***

L'Enseignement et la Normalisation

Bruxelles, 28 mai 2009

Vu l'article 20 de la loi du 3 avril 2003 relative à la normalisation, instituant auprès du Service public fédéral Économie, P.M.E., Classes Moyennes et Énergie un Conseil supérieur de la Normalisation ;

Vu l'article 21 de la loi précitée en vertu duquel le Conseil supérieur a pour mission de remettre, soit d'initiative, soit à la demande du Ministre, des avis au sujet de toutes les questions relatives à la politique et au développement de la normalisation, nationale et internationale ;

Vu l'article 5, 5° de la loi précitée, confiant pour mission au Bureau de normalisation la promotion de la normalisation et la coordination de mesures destinées à en faciliter l'application ;

Vu les discussions du Conseil supérieur de la Normalisation du 27 novembre 2008, du 12 février 2009 et du 28 mai 2009 ;

Vu la communication de la Commission européenne du 11 mars 2008 intitulée « Vers une contribution accrue de la normalisation à l'innovation en Europe » ;

Vu les conclusions du Conseil Compétitivité de l'Union européenne du 25 septembre 2008 sur la normalisation et l'innovation, qui encouragent notamment les États membres à améliorer la place de la normalisation dans les programmes éducatifs afin de familiariser les étudiants à l'intérêt stratégique et aux enjeux de la normalisation, en s'appuyant sur les compétences des organismes de normalisation ;

Considérant que les normes sont un complément utile à la réglementation, susceptible de rendre celle-ci plus simple, plus efficace et plus facilement adaptable aux besoins et évolutions du marché ;

Considérant que ce complément à la réglementation se révèle essentiel dans un contexte de mondialisation de l'économie, de développements technologiques accélérés et de besoins sans cesse croissants en matière de sécurité, de santé publique, de protection de l'environnement ainsi que d'interopérabilité ;

Considérant qu'il est très important que l'ensemble des acteurs socio-économiques, à l'inclusion des travailleurs et des utilisateurs, aient au minimum accès à une information sur l'utilité des normes et sur les implications de leur mise en pratique ;

Considérant que l'enseignement constitue un instrument approprié à cet égard, et que d'autres pays suivent déjà cette stratégie, comme en témoignent les informations échangées par les instituts de normalisation dans des cadres tels que celui du Comité Européen de Normalisation (CEN) ;

Avis

Le Conseil supérieur est d'avis que :

- En Belgique, les étudiants, quels que soient leur branche et leur niveau d'enseignement, sont trop peu informés et sensibilisés vis-à-vis de la normalisation.
Pour remédier à cette situation, il est nécessaire qu'une stratégie pédagogique soit élaborée par les instances responsables, avec des priorités bien définies ;
- La stratégie doit prendre en compte la diversité ainsi que la spécificité des types et des niveaux de formation avec lesquels la normalisation est en relation, y compris l'enseignement secondaire, les organismes de formation professionnelle et, le cas échéant, la formation des enseignants ;
- Le lancement d'initiatives visant à établir des outils pédagogiques concrets et spécifiques – tels que, par exemple, des cahiers pédagogiques, des dossiers thématiques et des recueils sectoriels de normes – et à mettre ceux-ci à disposition du monde de l'enseignement doit être considéré comme une priorité.

Le Bureau de normalisation devrait être appelé à jouer un rôle central dans cette approche :

- en organisant un travail d'analyse des besoins du monde de l'enseignement notamment en ce qui concerne la documentation et le matériel didactique;
- en contribuant, avec l'aide des opérateurs sectoriels, à l'élaboration et à la tenue à jour des outils pédagogiques correspondants ;
- en mettant à disposition des enseignants et des étudiants les normes et autres documents de référence de façon souple et avantageuse, par exemple dans le cadre d'accords de partenariat avec les ministères ou établissements d'enseignement concernés ;
- Il serait utile d'intégrer dans certains enseignements, des formations ou des séances d'information sur la normalisation faisant appel à des représentants des organismes de normalisation ou à des experts des secteurs privé ou public ;
- Il s'avérerait opportun d'examiner, dans un but de promotion de la normalisation et d'encouragement des étudiants, la possibilité éventuelle de décerner annuellement un prix pour un travail de fin d'année ou un doctorat centré sur le thème des applications de la normalisation ;
- Les initiatives déjà entreprises par les organismes de normalisation d'autres pays, ainsi que sur le plan européen ou international, en vue d'améliorer la place de la normalisation dans les programmes éducatifs, constituent une base de référence sur laquelle la stratégie de la Belgique peut utilement s'appuyer ;

Le Conseil supérieur propose :

- Une concertation du ministre concerné par la normalisation avec ses collègues en charge de l'enseignement, afin d'associer des acteurs du monde de l'enseignement à une réflexion sur la place de la normalisation dans les programmes éducatifs ;
- Dans le contexte de la concertation susmentionnée, de charger le NBN d'organiser cette réflexion en regroupant des représentants des autorités concernées, des opérateurs sectoriels et des acteurs du monde de l'enseignement à ses différents niveaux, par exemple par le biais d'un groupe de travail.

Cette réflexion aurait notamment pour tâches :

- l'analyse des initiatives prises dans d'autres pays, en particulier dans certains pays limitrophes, visant une meilleure prise en compte des enjeux de la normalisation dans les programmes éducatifs ;

- l'identification des besoins documentaires et pédagogiques du monde de l'enseignement en Belgique, à chacun de ses niveaux ;
 - l'élaboration de propositions d'initiatives, fixant les priorités à mettre en œuvre ;
- D'inviter d'ores et déjà le NBN à informer aussi largement que possible le monde de l'enseignement sur la disponibilité de sa brochure gratuite de présentation de la normalisation.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Paemeleire', enclosed within a hand-drawn, irregular triangular or trapezoidal shape.

R. PAEMELEIRE